



**RAPPORT DE L'ORGANISME D'ASSURANCE
ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE
AU COMITE DE SURVEILLANCE**

**PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE INDIVIDUEL
AFER RETRAITE INDIVIDUELLE**

Exercice 2022

I – SITUATION DU MARCHÉ DURANT L'ANNEE 2022

Conjoncture mondiale, la guerre aux portes de l'Europe

Le 24 février, la Russie a lancé une invasion en Ukraine. Rapidement, des sanctions européennes et américaines de nature économique ont été annoncées, comme l'exclusion de certaines banques russes du système de paiement international (SWIFT).

En réaction à cette attaque, le prix du baril de pétrole a flambé, dépassant les 100 dollars pour la première fois depuis 8 ans. Quant au gaz, son prix a également bondi au moment de l'offensive, or l'Europe est très dépendante de la Russie puisque cette dernière fournit près de 40 % du gaz consommé par les européens.

Ce conflit a ainsi fragilisé l'Europe et l'a poussée à s'interroger sur son indépendance énergétique. Il a également pesé sur l'activité économique européenne.

Le conflit s'est enlisé et est venu ajouter, tout au long de l'année, une inconnue dans l'exercice des Banques centrales, dont la sortie des politiques monétaires très expansionnistes était tout juste tracée. En effet, avec ce conflit, l'inflation semblait encore moins sous contrôle, notamment en Europe.

Après plusieurs années de politiques monétaires expansionnistes, mises en place notamment pour soutenir les économies au sortir de la crise sanitaire, les Banques centrales ont dû basculer très rapidement vers des politiques monétaires restrictives. En effet, la forte inflation de 2022, jamais vue depuis plus de 40 ans, a poussé les Banques centrales à durcir les conditions monétaires.

En mars, la Fed a augmenté son principal taux directeur d'un quart de point, pour la première fois depuis 2018. Dans le même temps, la BCE annonçait un resserrement plus rapide qu'anticipé de sa politique monétaire.

L'inflation continuant de progresser, la Fed a poursuivi ses hausses de taux : 50 points de base supplémentaires en mai puis 75 points de base en juin, ce qui constituait sa plus forte hausse depuis 1994. Par la suite, la Fed a maintenu le rythme de hausse de 75 points de base à chacune de ses réunions de politique monétaire jusqu'en octobre. L'Institution estimait que sa priorité absolue était l'inflation et que, pour lutter contre cette dernière, une dégradation de l'activité économique et du marché du travail entraînée par une hausse des taux semblait nécessaire.

De son côté, la BCE faisant face elle aussi à un niveau d'inflation de plus en plus insoutenable, a procédé en juillet à sa première remontée de taux directeurs depuis 2011. Ils ont été augmentés de 50 points de base, mettant ainsi fin à la période de taux nuls voir négatifs pour la zone euro débutée en 2014.

En septembre, la BCE a annoncé une hausse de 75 points de base, une première dans l'histoire de la zone euro. Elle a été suivie en octobre par une nouvelle hausse de même ampleur puis la Fed et la BCE ont annoncé une hausse de taux de 50 points de base en décembre. Les Banques centrales ont ainsi conservé une position prudente, l'inflation demeurant à des niveaux élevés et leurs nouvelles prévisions d'inflation pour 2023 ayant été revues à la hausse.

En l'espace d'une année, les taux directeurs de la Fed sont passés de 0 % à une fourchette comprise entre 4,25 % et 4,50 %. De son côté, le principal taux directeur de la BCE est passé de 0 % à 2,50 %.

Après une année 2021 marquée par un rebond de la croissance économique et des marchés actions euphoriques, l'année 2022 aura été beaucoup plus délicate. Dans un contexte inflationniste et de resserrement monétaire, la croissance économique a ralenti en 2022 et les perspectives sur 2023 ont été nettement revues à la baisse.

Au cours du printemps, la Commission européenne a abaissé fortement ses prévisions économiques pour la zone euro : 2,7 % pour 2022, contre 4 % espéré avant l'invasion de l'Ukraine et la flambée des prix de l'énergie.

Par ailleurs, en Chine, la situation sanitaire et la poursuite de la stratégie zéro Covid ont entraîné un ralentissement de la croissance.

C'est ainsi qu'au niveau mondial, la croissance devrait s'établir à 3,1 % en 2022, après un rebond économique soutenu en 2021 (5,9 %). La croissance en zone euro devrait quant à elle s'établir à 3,3 % en 2022.

Marchés financiers, une chute généralisée

Les marchés actions ont commencé les premiers jours de l'année 2022 en hausse, le CAC 40 signant le 4 janvier un nouveau record historique en s'établissant à 7 314 points. Les marchés étaient rassurés par l'apaisement des inquiétudes sur le variant Omicron.

Mais très vite, les perspectives d'une politique monétaire plus agressive de la part de la Fed pour lutter contre l'inflation ont pesé sur la tendance puis les marchés actions ont plongé suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Toutefois, fin juillet, le redémarrage de l'approvisionnement en gaz russe et la publication de bons résultats d'entreprises ont rassuré. De plus, outre-Atlantique, l'inflation a commencé à baisser, permettant d'espérer un durcissement moins fort de la politique monétaire de la Fed. Les marchés actions ont ainsi connu une courte accalmie au milieu de l'été.

Cependant, fin août, Jerome Powell, le président de la Fed, a clairement affirmé lors de la réunion annuelle des banquiers centraux sa détermination à poursuivre sa politique monétaire restrictive mise en place pour contrer l'inflation galopante. Cette déclaration a mis fin à l'embellie estivale des marchés actions.

L'année s'est clôturée sur des performances négatives pour les indices actions. En France, le CAC 40 a baissé de -9,5 %, du jamais vu depuis 2011. Au niveau européen, l'Euro Stoxx 50 a reculé de -11,7 %.

Outre-Atlantique, le S&P 500, indice de référence du marché américain, a terminé l'année à -19,4 %. Il s'agit de sa plus mauvaise performance depuis la crise financière de 2008. De son côté, le Nasdaq, indice à forte coloration technologique, a plongé de -33,1 %.

Sur les marchés obligataires, l'année 2022 aura été celle de la remontée très rapide des taux d'intérêt dans un environnement volatil, ce qui a entraîné une forte baisse des valorisations des obligations.

Dès le début de l'année, les taux de rendement obligataires ont progressé, dans un contexte de tensions inflationnistes et de changement de ton des Banques centrales. C'est ainsi que fin janvier, le taux 10 ans allemand est repassé en territoire positif pour la première fois depuis mai 2019. Le 23 septembre, il a même dépassé les 2 %, une première depuis 10 ans.

Le taux 10 ans français a franchi pour sa part la barre de 1 % le 28 mars, celle des 2 % le 13 juin et celle des 3 % le 20 octobre. Il a terminé l'année à 3,02 %, soit en progression de 292 points de base sur l'année 2022. Il a retrouvé un plus haut niveau depuis 10 ans. Son homologue allemand a progressé de 275 points de base et a franchi la barre des 2,50 % en fin d'année.

Tout au long de l'année, les cours du pétrole ont connu une forte volatilité, sur fond de crise énergétique liée à la guerre en Ukraine.

Fin février, en réaction à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le prix du baril de pétrole a flambé, dépassant les 100 dollars pour la première fois depuis 8 ans, la Russie étant le troisième producteur mondial de pétrole. Cette flambée des prix s'est poursuivie jusqu'au début du mois de mars où le cours du baril de pétrole Brent a touché un pic à 139 dollars.

Fin mai, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a annoncé une augmentation de sa production pour juillet et août afin de compenser une diminution de l'offre qui résultait des sanctions envers la Russie. Par conséquent, les cours du pétrole ont baissé, repassant sous les 100 dollars. Cette baisse s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année, dans un contexte de ralentissement de l'économie mondiale et de craintes de récession.

Malgré une remontée en décembre, le pétrole a terminé l'année 2022 avec des cours proches de ceux de la fin d'année 2021.

Perspectives 2023, faible croissance et forte inflation

En 2023, l'environnement économique devrait rester morose avec une croissance mondiale en ralentissement et une inflation toujours élevée.

La dernière prévision de l'OCDE, datant de novembre, table sur une croissance mondiale en 2023 à 2,2 %. En zone euro et aux États-Unis, la croissance pourrait se situer aux alentours de 0,5 %.

De son côté, l'inflation devrait refluer mais rester néanmoins à un niveau élevé. L'OCDE anticipe une inflation en zone euro de 6,8 % en 2023 après 8,3 % en 2022.

Dans ce contexte, les Banques centrales ne mettront pas fin à leurs politiques monétaires restrictives, même si le rythme des hausses de taux directeurs devrait diminuer.

C'est ainsi qu'après avoir connu une remontée spectaculaire en 2022, dans un contexte inflationniste et de resserrement des politiques monétaires, les taux d'intérêt devraient se stabiliser sur 2023 dans un environnement malgré tout volatil.

Avec la dégradation de l'activité économique, la progression des bénéfices des entreprises devrait ralentir. Par ailleurs, l'effet TINA (There Is No Alternative) n'est plus d'actualité compte tenu des rendements offerts par les obligations face au rendement du dividende actions.

Dans ce contexte, les éléments de volatilité vont perdurer sur les marchés actions.

Bilan du secteur de l'assurance vie et de la retraite en France

Sur l'ensemble de l'année 2022, les cotisations du marché de l'assurance vie s'établissent à 144,4 milliards d'euros, en baisse de 3% par rapport à 2021. Après une année de rattrapage, les cotisations retrouvent en 2022 leur niveau d'avant la crise pandémique (144,6 milliards d'euros en 2019). La part des UC dans les cotisations s'établit à 40% sur l'année, après 39% en 2021.

Les prestations versées par les sociétés d'assurances vie en 2022 s'établissent à 130,1 milliards d'euros, en hausse de +3 % (127,4 milliards d'euros en 2021).

En conséquence, la collecte nette s'établit en 2022 à +14,3 milliards d'euros (+23,7 milliards d'euros en 2021), dont +34,6 milliards d'euros en UC (+34,7 milliards d'euros en 2021).

À la fin du mois de décembre 2022, les encours des contrats d'assurance vie et de capitalisation s'établissent à 1 842 milliards d'euros (1 876 milliards d'euros à fin décembre 2021).

Les flux nets des principaux placements des ménages sont en baisse à +76,3 milliards d'euros contre +111,7 milliards d'euros en 2021. En même temps, le taux de rémunération du livret A a été relevé deux fois et est ainsi passé de 0,5% à 1% en février 2022 puis à 2% en août 2022.

En ce qui concerne plus particulièrement l'activité 2022 des plans d'épargne retraite (PER) :

- les cotisations s'élèvent à 8,8 milliards d'euros et le montant des transferts (entrants) à 9,9 milliards d'euros, soit un total de versements nouveaux (cotisations + transferts) de 18,7 milliards d'euros, en hausse de 21 %. A noter que les transferts entrants proviennent à 81% de transferts internes ;
- le montant des prestations est de 1,4 milliard d'euros, en augmentation de 26 % ;
- la collecte nette (cotisations hors transferts - prestations) s'établit donc à +7,4 milliards d'euros ;
- au 31 décembre 2022, le nombre d'assurés en cours (phases de constitution et de liquidation) est estimé à 3,8 millions (+37 % sur un an) et les provisions mathématiques sont estimées à 48,4 milliards d'euros (+51 % sur un an).

Faits marquants

L'exercice clos le 31 décembre 2022 est le premier exercice sur une année pleine post acquisition d'Abeille Assurances Holding (ex Aviva France) par Aéma Groupe (via Macif, Aésio et Apivia Macif Mutuelle). Au cours de cette année, Abeille Assurances Holding a mis en place un plan d'actions sur 18 mois, avec un pré-requis relatif au désarrimage de l'ensemble Abeille Assurances de son ancien actionnaire britannique et à l'arrimage à son nouveau Groupe prudentiel de référence : Aéma Groupe. Ce vaste projet a largement mobilisé l'entreprise et ses réseaux de distribution sur l'année 2022.

Ré-internalisation des services fournis par l'ancien actionnaire et changement de marque :

Dans ce cadre, l'exercice 2022 a été marqué, pour l'ensemble des entités filiales d'Abeille Assurances Holding, par la mise en œuvre d'accords de services de transition fournis par l'ancien groupe actionnaire, en vue de la sortie progressive de cette relation et la « réinternalisation » desdits services au sein de chacune des entités (également dénommées « opérations de désarrimage »).

En complément cette année a également été marquée par le déploiement de la marque Abeille Assurances venue en remplacement de la marque Aviva dont l'usage en France par les entités Abeille Assurances Holding et leurs filiales a cessé depuis le 30 octobre 2022.

Situation internationale :

Les événements liés à la situation en Ukraine et aux conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie ont fait l'objet en 2022 d'un suivi attentif par Abeille Assurances Holding et ses filiales dans le cadre d'un suivi piloté par Aéma Groupe. Il n'a pas été identifié d'exposition significative tant sur les volets contractuels que financiers. L'exposition est également très faible vis-à-vis des pays frontaliers de l'Ukraine.

II – ACTIVITE DE LA SOCIETE

Après l'obtention de l'agrément de l'ACPR pour son Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS), Abeille Assurances Holding (ex Aviva France) crée en novembre 2018 Aviva Retraite Professionnelle, nouvelle catégorie d'organismes dédiés à l'activité de la retraite professionnelle prévue par la loi Sapin II.

Suite au changement d'actionnaire au 30 septembre 2021, Aviva Retraite Professionnelle est renommé en Abeille Retraite Professionnelle.

Primes Retraite

L'encaissement 2022 d'Abeille Retraite Professionnelle de 887 millions d'euros est en diminution de 11,9% par rapport à 2021 (1 006 millions d'euros en 2021) et se répartit comme suit :

- Fonds Garanti 146,6 M€, soit 16,5% (199,5 M€, soit 19,8% en 2021)
- Unités de Compte 740,2 M€, soit 83,5% (807,0 M€, soit 80,2% en 2021)

Encours Retraite

Au 31 décembre 2022, l'encours retraite géré représente 6,459 milliards d'euros (dont 46,5% d'UC) et se décompose comme suit :

- Fonds Garanti 3 456 M€, soit 53,5% (3 342 M€, soit 53,4% en 2021)
- Unités de Compte 3 003 M€, soit 46,5% (2 917 M€, soit 46,6% en 2021)

Le nombre de contrats PERIN en cours depuis le lancement du produit en novembre 2019 s'élève à 117 515 à fin décembre 2022 (83 696 à fin décembre 2021) pour un montant d'encours de 2 094 M€ dont 76,0% d'UC (1 523 M€ à fin décembre 2021 dont 77,7% d'UC), ce qui place Abeille Assurances comme un acteur majeur de l'assurance retraite individuelle en France.

Perspectives 2023 :

A compter de 2023, le PERIN AFER Retraite Individuelle bénéficiera d'un support Euro entièrement dédié dénommé « AFER Fonds Euro Retraite ».

L'allocation stratégique des actifs de ce nouveau support fera l'objet d'une gouvernance paritaire entre l'association AFER et l'assureur ARP, et une participation aux bénéfices spécifique à ce nouveau fonds sera attribuée aux contrats PERIN AFER retraite individuelle dans le respect des dispositions contractuelles.

La participation aux bénéfices 2023 du support Afer Fonds Euros Retraite, distribuée en janvier 2024, sera donc établie sur ces nouvelles bases.

III – SITUATION ET ACTIVITE DU PLAN AU 31.12.2022

Lancement en Janvier 2020 du contrat PERIN intitulé « AFER Retraite Individuelle », ce plan d'Epargne Retraite Individuel est souscrit auprès d'Abeille Retraite Professionnelle par l'Association AFER.

Au 31 décembre 2022, 6 337 adhérents ont souscrit au contrat AFER Retraite Individuelle pour 6 358 adhésions.

La collecte brute et nette en 2022 et 2021 s'élèvent en M€ à :

Collecte brute et nette (M€)	2022	2021
Primes	33,3	21,2
Primes nettes de prestations	29,7	20,1

L'âge moyen des souscripteurs est de 45,1 ans.

La gestion libre a été choisie à hauteur de 55%, la gestion évolutive pour 31% et la gestion GSM pour 14 % par les adhérents en 2022.

La répartition des encours par réseau de distribution est la suivante :

Réseau de distribution	Part dans les encours 2022
Réseau Agents généraux	65%
Epargne Actuelle	25%
Courtiers Afer	10%

La répartition de l'encours des provisions mathématiques en UC selon la part en UC de l'encours total par adhésion est la suivante :

Part en UC	Répartition des encours
Moins de 10% d'UC	0,1%
De 10 à 20% d'UC	0,6%
De 20 à 30% d'UC	1,6%
De 30 à 40% d'UC	1,5%
De 40 à 50% d'UC	3,9%
De 50 à 60% d'UC	2,9%
De 60 à 70% d'UC	2,8%
De 70 à 80% d'UC	4,0%
De 80 à 90% d'UC	5,0%
Plus de 90% d'UC	77,5%
Total	100,0%

2.1 - Gestion administrative 2022

Conformément à l'ordonnance n°2019-766 du 24 Juillet 2019, l'association AFER assure la représentation des intérêts des titulaires dans la mise en place et la surveillance de la gestion de ce plan d'épargne retraite individuel.

Le droit d'entrée à l'association est un droit d'adhésion unique de 20 euros, Ces frais permettent de financer les frais de fonctionnement de l'association AFER.

Le contrat AFER Retraite Individuelle est un Plan d'Epargne Retraite Individuel souscrit en Janvier 2020, par l'association AFER au profit de ses adhérents. Son objet est de permettre à l'assuré de bénéficier d'une épargne qui sera disponible au plus tôt à la date de liquidation de la pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse ou de l'âge mentionné à l'article L161-17-2 du Code de la Sécurité Sociale.

Cette gestion est financée par des prélèvements effectués par l'organisme assureur Abeille Retraite Professionnelle.

Ces frais se décomposent de la façon suivante :

Type de frais	Taux et base
Frais sur versements	Les frais fixés à 3 % maximum du montant de chaque versement
Frais de gestion € et UC non gérés en GSM	1% maximum. Prélevés quotidiennement par rachat de parts
Frais de gestion pour les UC en GSM	Les frais de gestion annuels sur UC sont majorés de 0,50%
Frais de transferts sortants	1% pour les contrats de moins de 5 ans
Frais de service des rentes	3% des arrérages
Frais d'arbitrages	Pas de frais

2.2 - Gestion Financière 2022

AFER Retraite Individuelle est un contrat ayant pour objet la couverture d'engagements de retraite supplémentaire mentionnés à l'article L381-1 du Code des Assurances. Il relève de la section II « Opérations pratiquées par les fonds de retraite professionnelle supplémentaire » du Chapitre III « Retraite professionnelle supplémentaire » du Titre IV « Les assurances de groupe » du Code des Assurances. Il est souscrit auprès d'Abeille Retraite Professionnelle par l'association AFER.

La gouvernance des plans d'épargne retraite individuels est régie par l'article L224-28 à L224-39 du Code Monétaire et Financier.

a) Modes de gestion proposés

3 modes de gestion sont possibles :

- La **gestion évolutive** est le mode de gestion préconisé par défaut et permet une sécurisation automatique plus l'âge de la retraite se rapproche, de tout ou partie de l'épargne investie.
- La **gestion sous mandat** en bénéficiant de l'expertise d'une société de gestion.
- La **gestion libre** avec une sélection libre des supports d'investissement.

b) Les primes

La collecte 2022 d'AFER Retraite Individuelle représente 33,3 M€ de primes, elle était de 21,2 M€ de primes en 2021.

c) Les prestations

Le total de prestations est un « produit » de 3,6 M€ en 2022 (1,1 M€ en 2021).

Le PERIN AFER Retraite Individuelle étant récent, il y a peu de prestations réglées en 2022.

De plus, les transferts entrants des contrats internes d'épargne-retraite vers ce Perin ne sont pas comptabilisés en primes mais en prestations négatives. Leur montant est cette année plus important que les prestations réglées, ce qui implique un sens atypique.

d) Les frais du contrat

Les chargements d'acquisition et sur encours s'élèvent à 0,8 M€.

e) Les provisions

Les éléments techniques sont les suivants :

➤	Provisions techniques des fonds en euros	12,8 M€
➤	Provisions techniques des fonds en unités de compte	46,7 M€

Les engagements techniques du support € du PERIN AFER Retraite Individuelle représentent 2,45 % du total des engagements techniques du support € des contrats PACTE d'ARP.

f) La participation aux bénéfices des adhérents

La participation aux bénéfices des supports en euros est affectée à la valorisation de l'épargne-retraite et des rentes. Le taux de rendement brut alloué en phase d'épargne est de 2,273% en 2022, soit 1,25% net du taux de frais de gestion maximum de 1% contre 1,15% en 2021.

Le taux de rendement brut moyen servi sur le support en euros est le même que le support en euros du PERIN Abeille Vie.

g) Les placements

Les placements en Euros

Les produits d'assurance retraite géré par le Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire, Abeille Retraite Professionnelle, ne sont pas soumis à l'établissement d'une comptabilité auxiliaire d'affectation selon article L142-4 du Code des Assurances.

De ce fait, les actifs en représentation du support Euros du contrat AFER Retraite Individuelle font partie d'un portefeuille de placements unique en Euros comprenant également la représentation des fonds propres d'ARP.

Le total de ces placements net d'amortissements et de provisions pour dépréciation, atteint 3 958 M€. Quant à la valeur de réalisation, elle s'élève à 3 620 M€ soit un total de moins-value latentes de 338 M€.

Le montant de la provision pour dépréciation des placements immobiliers est de 4,9 M€ en 2022.

Placements en Euros	31-12-2022		
<i>en M€</i>	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	% de répartition sur la valeur nette
Immobilier	262	277	7%
Actions	0	0	0%
Obligations	2 898	2 487	73%
OPCVM Diversifiés	397	465	10%
OPCVM Obligataires	205	196	5%
OPCVM CT	195	195	5%
TOTAL	3 958	3 620	100%

Les placements en Unités de Compte

Les titres en Unités de Compte d'AFER Retraite Individuelle sont isolés dans un portefeuille de placements qui s'élève à 43,5 M€.

Les documents contenant les informations clés pour l'investisseur sont disponibles sur le site internet de l'AFER à l'adresse suivante : <https://www.afer.fr/contrat-assurance-vie/performances-des-supports-epargne-retraite/>

Des arbitrages nets ont été réalisés à hauteur de 467 K€ des supports en unités de compte vers le support en euros durant l'année.

Tous les actifs de la société ARP sont conservés par BNP Paribas Securities Services, dépositaire unique.

h) Réclamations des participants /Litiges

Aucune réclamation n'a été portée à notre connaissance.

NOTICE

La notice du contrat AFER RETRAITE INDIVIDUELLE est disponible sous :
<https://www.afer.fr/contrats-epargne/epargne-retraite-perin/>